

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 octobre 2013

Présents : Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE-METAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Carine MEILLEUR, Xavier HERPIN, Karine MEILLEUR, André PALLA, Christelle PERSONNAZ

Absents : Patricia PALLUEL-BLANC (pouvoir à Dominique REGE-METRAL), Hélène DURAND (pouvoir à Carine MEILLEUR), Cédric MEILLEUR, Denis ROUX (pouvoir à Jean-Paul HENRIOUX)

Secrétaire de Séance : André PALLA

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2013, il est procédé à la lecture de l'ordre du jour.

Point 1 – Budget général de la commune – décision modificative n°2

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 au BP 2013 consistant à régulariser une imputation de compte de la manière suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024 : produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5000,00 €
TOTAL R-024 : produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5000,00 €
R-1321 : Etats et établissement nationaux	0,00 €	0,00 €	5000,00 €	0,00 €
TOTAL R13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	5000,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	5000,00 €	5000,00 €

L'assemblée accepte à l'unanimité cette décision modificative n°2 au BP 2013.

Point 2 – Budget général 2013 de la commune – décision modificative n°3

En raison d'un hiver passé rigoureux, les routes ont subi de nombreuses dégradations. Par ailleurs, les crédits prévus au BP 2013 sur la partie voirie concernaient essentiellement la réfection de la voirie du Cudray. D'autres interventions urgentes n'ont donc pas été prévues. Au regard des crédits restants sur la ligne « réfection de la voirie du Cudray » et aux économies sur l'achat du camion, il est proposé au Conseil d'alimenter le compte voirie **d'un montant de 45000 €** nécessaire aux interventions urgentes avant la fin de l'année.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative

Point 3 – adhésion à l'association des communes forestières

Le maire présente la Fédération nationale des communes forestières :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau national, régional que départemental pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de la gestion de la forêt où il trouvera l'information et la formation à l'appui.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) et de fait d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et d'en respecter les statuts ;
- de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- charge le maire ou son représentant de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

- mandate celui-ci pour représenter la commune auprès de ses instances (Fédération nationale et association départementale).

Point 4 – vote des statuts du SIVOM des Saisies

Des précisions ont été apportées aux derniers statuts votés en application des remarques formulées par la sous-Préfecture d'Albertville. Elles portent essentiellement sur :

- la définition d'une cartographie qui précise les espaces VTT et les sentiers touristiques situés dans le périmètre syndical et dont la construction et l'exploitation relève du SIVOM ;
- la décision du SIVOM de délibérer pour fixer à 2 le nombre de vice-présidents siégeant au bureau.

Il est remarqué que l'adoption d'un règlement intérieur précisant le fonctionnement des instances serait propice à renforcer la collégialité au sein du syndicat.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité des membres présents, approuve ces modifications et les nouveaux statuts et cartographies tels qu'annexés.

Questions diverses

- Compte-rendu du dernier comité syndical du SIVOM : le financement du centre multi-activités des Saisies nécessite la vente de terrains appartenant au SIVOM, qui avait été stoppée pour des raisons administratives. Cette situation de blocage est en cours de régularisation.
- Point sur la révision du PLU : le choix de la commune s'est porté sur le cabinet EPODE, en charge également de la révision du PLU de Beaufort :
 - révision générale : la phase de diagnostic sera finalisée pour la période des élections municipales. Le projet politique et les orientations du document d'urbanisme seront ainsi définis par la nouvelle équipe municipale
 - révisions simplifiées : il était envisagé que les procédures de révisions simplifiées à intervenir sur le secteur de la Forêt soient finalisées avant les élections. Cependant des études environnementales supplémentaires en raison de la proximité de zones humides devront être engagées préalablement et pourraient avoir un impact sur l'échéance prévue.
- Rythmes scolaires : les élus ont travaillé avec les enseignants pour définir un planning hebdomadaire permettant, dans le respect de l'esprit de la réforme des rythmes scolaire, de respecter le rythme de l'enfant en lui proposant des activités périscolaires sans surcharger son emploi du temps. La mairie travaille en lien avec la CCB et l'AAB pour définir des interventions et des animations conjointes.

Prochain conseil municipal : le jeudi 5 décembre 2013 à 20 heures

Le Maire,
Emmanuel HUGUET

